

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION



Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
24e séance
tenue le
lundi 14 novembre 1994
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite)
- c) PRODUITS DE BASE (suite)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite)
- i) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.24
28 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

94-82239 (F)

9482239

/...

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/229, A/49/256, A/49/307, A/49/378, A/49/381, A/49/395, A/49/412-S/1994/1078, A/49/422-S/1994/1086, A/49/424 et Add.1, A/49/479, A/49/493-S/1994/1142, A/49/506, A/49/542)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/49/15 (vol. I et II), A/49/227 et Add.1 et Add.2, A/49/228-S/1994/827, A/49/277, A/49/363)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite) (A/49/438, A/49/507)
- c) PRODUITS DE BASE (suite) (A/49/226, A/49/228-S/1994/827, A/49/287-S/1994/894 et Corr.1)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite) (A/49/159-E/1994/62 et Add.1 et 2)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite) (A/49/330)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite) (A/49/347, A/49/372)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite) (A/49/37, Suppl. No 37, A/49/272, A/49/640)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite) (A/49/572)
- i) INITIATIVE DES NATIONS UNIES SUR LES POSSIBILITÉS OFFERTES ET LA PARTICIPATION (suite) (A/49/287-S/1994/894 et Corr.1, A/49/541)

1. M. DESAI (Secrétaire général adjoint du Département de la coordination des politiques et du développement durable) présente le rapport du Secrétaire général concernant la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (A/49/542) et souligne qu'il s'agit là d'une question essentielle pour les travaux de la Commission et de l'Organisation. Il convient de créer une instance pour ce dialogue, afin que la coopération entre pays aux fins du développement soit fondée sur la compréhension mutuelle de leurs intérêts, objectifs et engagements respectifs.

2. Ce rapport, présenté en application de la résolution 48/165 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1993, contient une analyse et des recommandations sur les moyens de promouvoir un dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat.

3. Ce dialogue est indispensable face à l'interdépendance croissante des pays dans les domaines économique et social et dans celui de l'environnement, qui exige une instance où les nations puissent concilier leurs intérêts, conclure

des accords, formuler des objectifs collectifs et élaborer des programmes communs.

4. Il est temps d'imaginer de nouvelles modalités de dialogue. Les changements importants intervenus ces dernières années permettent de nourrir un certain optimisme quant à la possibilité d'élaborer des programmes d'action conjoints – efficaces et constructifs – dans différents domaines et entre pays qui se trouvent à des stades de développement différents, en tirant profit des erreurs et des succès du passé.

5. M. Desai souhaiterait recevoir des propositions concernant les moyens de renforcer les organes existants et les autres instances que l'on pourrait utiliser. Il ajoute qu'il serait opportun d'examiner les liens entre les institutions des Nations Unies et les institutions extérieures, ainsi qu'entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales.

6. Le contenu du dialogue sera fonction des événements qui se produiront au sein du système des Nations Unies. Il existe notamment un lien étroit entre les débats de la Commission et ceux qui porteront sur les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur un programme de développement. Les modalités et le contenu du dialogue sur le développement seront décisifs pour les travaux de l'Organisation et pour l'évolution de l'économie et de la politique internationales.

7. M. ZĚBRAKOVSKÝ (République tchèque) dit que son pays a été constitué, il y a deux ans, pendant une période de récession économique mondiale et de désintégration des marchés d'Europe de l'Est, mais aussi dans un contexte d'accélération des processus d'intégration et de libéralisation. Ces tendances ont une influence considérable sur le rythme et le programme de restructuration économique de la République tchèque ainsi que sur son développement. Paradoxalement, les processus d'intégration économique et politique, de plus en plus marqués dans le monde entier, suscitent fréquemment des tendances séparatistes. Dans de nombreuses régions, on met en place ou l'on restructure des groupes d'intégration, en vue de créer des conditions plus favorables à la circulation des biens, des services, du capital et du travail à l'intérieur de ces nouveaux groupes.

8. La République tchèque, qui, en tant que petit État, ne peut rester indifférente aux tendances profondes du développement mondial, a tenté de renforcer sa position dans les domaines du commerce international et de la coopération économique. Après la division de la Tchécoslovaquie, elle est devenue membre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et a participé aux négociations d'Uruguay, où elle a fait d'importantes concessions pour ouvrir ses marchés aux produits industriels et agricoles et aux services. La délégation tchèque est convaincue qu'un meilleur accès aux marchés et l'établissement et le respect de règles commerciales multilatérales équitables faciliteront la transition vers une économie de marché et la réforme économique et favoriseront la croissance économique durable et l'intégration des pays au commerce multilatéral et à l'économie mondiale.

9. Le Programme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait refléter de manière équilibrée et équitable les besoins et les priorités de chaque pays. L'économie mondiale serait renforcée si l'on abordait les questions liées aux pratiques commerciales, aux normes contre les monopoles et aux règles du commerce multilatéral. Les pays dont l'économie est en transition ont besoin d'un meilleur accès aux marchés et d'une application équitable des règles du commerce et de la concurrence. Ces dispositions permettraient d'améliorer l'efficacité du système de commerce multilatéral.

10. La transformation de l'économie de la République tchèque et d'autres pays d'Europe centrale et orientale ouvre des débouchés supplémentaires aux partenaires commerciaux, y compris aux pays en développement.

11. Les éléments du développement durable et de la coopération économique internationale sont étroitement liés, et leur combinaison constitue un concept essentiel pour les décennies à venir. La communauté internationale comprend et accepte ce concept, et au sein du système des Nations Unies, certaines institutions l'ont adopté, en particulier la Commission du développement durable.

12. Il convient d'aborder des questions fondamentales telles que les transferts de technologie, la coopération pour le développement industriel, l'adaptation des stratégies nationales et régionales de développement au potentiel existant et l'éradication de la pauvreté. Grâce à l'adoption de politiques économiques plus rationnelles et plus adéquates, tous les pays peuvent voir se concrétiser les vastes possibilités dont ils disposent de parvenir à un développement durable.

13. On n'a pas encore pleinement exploité les possibilités de coopération entre les pays en développement, d'une part, et entre ceux-ci et les pays en transition, d'autre part. Il faudrait également améliorer les modalités des transferts de technologie, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, non seulement quant à l'étendue, à l'adéquation et à la rapidité du traitement de l'information et à la prise en compte des demandes dans ce domaine, mais aussi et surtout en ce qui concerne les principes et la "philosophie" de ces transferts, ainsi que les arrangements institutionnels nécessaires.

14. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) fait observer que la question à l'examen est très importante, car elle est liée à deux objectifs essentiels : l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et l'analyse de la mise en place du système commercial international issu des négociations d'Uruguay. La CNUCED doit jouer un rôle important en matière de coopération technique, afin de mieux exploiter les Accords de Marrakech pour venir en aide aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

15. La délégation malgache se félicite de la réforme structurelle du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, qui a permis de créer trois nouveaux groupes de travail : un sur le commerce, l'environnement et le développement, un autre sur le rôle des entreprises dans le développement, et enfin celui chargé

d'examiner les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international.

16. Les principales nations commerçantes doivent ratifier rapidement l'Acte final des négociations d'Uruguay, afin de ne plus retarder la mise en place de l'OMC. Les organes directeurs ainsi que le processus de prise de décisions au sein de cette nouvelle organisation devraient reposer sur des mécanismes transparents, universels et démocratiques et garantir une participation adéquate des pays en développement, et une application stricte et équitable des nouvelles règles et obligations multilatérales. À cet effet, il faudrait compléter les accords par des dispositions propres à assurer une surveillance étroite de ces règles, ainsi que des mesures d'exception en faveur des pays les moins avancés.

17. La délégation malgache partage les préoccupations exprimées par les pays en développement sur l'impact négatif des accords du cycle d'Uruguay, en raison de l'érosion des marges de préférence et des difficultés rencontrées en matière d'approvisionnement en denrées alimentaires selon les conditions actuellement en vigueur.

18. La question des flux commerciaux doit être examinée dans le contexte du développement des pays du tiers monde et des relations entre le secteur des produits de base et les autres secteurs de l'économie. Il faut éliminer les obstacles qui entravent l'accès des produits en provenance des pays en développement aux marchés internationaux car le système de libre concurrence résultant des négociations d'Uruguay risque de pénaliser davantage les pays du Sud.

19. En ce qui concerne l'assistance internationale, on devrait prendre en compte les questions soulevées lors de la Conférence des ministres africains du commerce qui s'est tenue récemment à Tunis : besoins immenses en matière de ressources financières et technologiques, renforcement des capacités de production et diversification des produits de base. La délégation malgache attache une grande importance à la création du fonds de diversification des produits de base africains.

20. L'élimination de la pauvreté dans les pays en développement constitue l'un des plus grands défis qui se posent à la communauté internationale. Ce problème ne pourra être résolu que si le rythme de croissance économique s'accélère et se maintient et si des solutions radicales sont apportées aux causes économiques, politiques et sociales profondes du sous-développement. La stratégie internationale de lutte contre la pauvreté ne doit pas se limiter aux échanges d'informations. Elle doit comporter des mesures concrètes, telles que la création d'emplois, l'amélioration du fonctionnement des marchés et des institutions sociales et politiques, la participation des groupes les plus vulnérables au développement, la protection sociale des couches les plus pauvres de la population et l'application des dispositions d'Action 21.

21. Mme MAIKARFI (Niger) souligne que la pauvreté est le principal problème social de la planète, comme le dit pertinemment le Secrétaire général dans son rapport (A/49/572). La délégation nigérienne se félicite de ce que l'année 1996 ait été proclamée "Année internationale pour l'élimination de la pauvreté", et

que la lutte contre la pauvreté soit l'un des thèmes principaux du Sommet mondial pour le développement social.

22. La pauvreté constitue un véritable fléau. Les études, enquêtes, stratégies et accords consacrés à ce sujet ont révélé l'ampleur du problème et ont délimité les régions du monde où la situation est la plus critique. L'étude de 1994 sur la situation économique et sociale dans le monde précise que sur le milliard et demi de personnes vivant dans la pauvreté absolue, 90 % sont concentrés dans les pays en développement, particulièrement en Afrique et en Asie. Pour les pays les moins avancés, on ne parle plus de pauvreté, mais de misère chronique.

23. Mme Maikarfi exprime sa satisfaction de constater que la responsabilité collective dans la lutte contre la pauvreté a été reconnue dans plusieurs instances et réunions internationales. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne avec raison qu'il suffirait de prendre d'urgence quelques décisions et mesures concrètes pour atténuer sensiblement les conséquences dramatiques de la pauvreté.

24. Face au spectacle révoltant qu'offre un milliard et demi de pauvres, il ne sert à rien de réaffirmer qu'il faut lutter contre la pauvreté, si ce n'est pour dédouaner notre conscience à bon compte. Il est inutile de répéter qu'il existe un lien indissoluble entre le développement et la paix et la sécurité internationales, si cette conviction ne se traduit pas par des actes. Sans sous-estimer les efforts de nombreux pays donateurs, que le Niger remercie de leur aide, il faut reconnaître que beaucoup reste à faire.

25. Au sein du système des Nations Unies, les mesures de lutte contre la pauvreté devraient avoir pour objectif la fourniture de services sociaux de base, dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement, et la création d'emplois pour augmenter le revenu des ménages. Mais cette action, pour réussir, doit s'appuyer sur un contexte économique plus favorable caractérisé par : l'annulation ou la réduction substantielle de tous les types de dettes pour tous les pays endettés, surtout les pays les moins avancés, et en particulier ceux de l'Afrique; le respect de l'engagement d'affecter 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement; un meilleur accès aux marchés internationaux pour les produits en provenance des pays en développement, et la fourniture d'un appui aux programmes d'industrialisation des pays en développement grâce au transfert de techniques appropriées et écologiquement viables. S'ils adoptent ces mesures fondamentales, les pays donateurs contribueront à atténuer sensiblement les conséquences de la pauvreté et à favoriser la croissance économique des pays en développement.

26. M. RAJKHAN (Arabie saoudite) déclare que le niveau de vie élevé et les perspectives d'emploi dans la région du Golfe attirent de nombreux étrangers. Rien qu'en Arabie Saoudite, il y a 4 millions de travailleurs étrangers dans les entreprises des secteurs public et privé. Il ne fait aucun doute que ces travailleurs contribuent à favoriser le développement de l'Arabie saoudite. Par ailleurs, s'agissant de la coopération économique internationale et du renforcement de cette coopération, les fonds que ces travailleurs étrangers envoient à leurs pays d'origine permettent à ces pays d'améliorer le niveau de vie et de supporter le coût de leurs programmes de développement et d'éducation. La situation financière des pays d'origine des travailleurs étrangers s'est

améliorée parce qu'ils ont pu financer leurs importations grâce à ces envois de fonds. Il y a donc là un exemple de coopération économique internationale dans son acception la plus large.

27. Les travailleurs étrangers dans la zone du Golfe acquièrent également des connaissances pratiques et une formation technique qui contribuent à l'amélioration du niveau de vie dans leurs pays d'origine à leur retour. Les autres pays membres du Conseil de coopération du Golfe connaissent la même situation que l'Arabie saoudite, ce qui constitue un exemple concret de la coopération entre les pays en développement.

28. S'agissant du renforcement de la coopération économique au Moyen-Orient, l'Arabie saoudite a accueilli avec satisfaction le processus de paix dans la région, lequel contribuera sans aucun doute à renforcer les économies de tous les pays de la région si l'on parvient à établir une véritable coopération. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale, au début de la session en cours, le Ministre saoudien des relations extérieures a souligné que les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ont joué un rôle dans le processus de paix au Moyen-Orient, lancé à Madrid, ont encouragé les Arabes et les Israéliens à poursuivre leurs négociations de paix et ont contribué de manière efficace aux négociations multilatérales. Pour sa part, l'Arabie saoudite effectue toutes sortes de démarches, aux niveaux bilatéral et multilatéral, afin de veiller à ce que s'instaure dans la région la paix indispensable au développement durable et à la protection de l'environnement. Elle appuie les rapports du Secrétaire général sur la mise en oeuvre d'un programme de développement et d'un programme de paix et est convaincue que ces programmes ne pourront être menés à bien qu'avec la coopération de toute la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies.

29. La coopération économique internationale en vue de protéger l'environnement exige des connaissances étendues portant sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de cette protection. Elle nécessite également l'application de technologies de pointe que de nombreux pays, y compris l'Arabie saoudite et d'autres pays membres du Conseil de coopération du Golfe, ne possèdent pas. Les pays donateurs devraient effectuer le transfert de ces technologies à des conditions préférentielles. Cela permettrait de renforcer la coopération internationale et de réduire l'écart entre les pays développés et les pays en développement.

30. L'Arabie saoudite s'efforce d'accroître sa capacité industrielle pour utiliser les méthodes de production les plus modernes dans l'intérêt de ses citoyens et de tous les peuples de la région et doit avoir accès aux technologies de pointe pour diversifier ses sources de revenus. Le protectionnisme des pays développés entrave la croissance de ces nouvelles industries. En tant que source d'énergie, l'industrie pétrolière fait l'objet de mesures qui constituent un obstacle au commerce international sous prétexte de protéger l'environnement. Il faut établir une différence entre le financement des mesures destinées à protéger l'environnement et les propositions visant à établir des taxes sur l'énergie. L'application de ces propositions pourrait avoir des répercussions négatives sur l'économie mondiale en général, et sur les économies des pays en développement en particulier. Au lieu de protéger l'environnement, ces propositions sont préjudiciables au commerce

international en matière d'énergie et constituent des barrières à la libéralisation du commerce et au développement de l'activité économique mondiale. Par ailleurs, le pétrole est déjà soumis à de lourdes taxes.

31. Avant d'adopter des mesures économiques pour lutter contre les changements climatiques, il convient de tenir compte de la corrélation étroite qui existe entre les questions relatives à l'énergie, à l'environnement et au développement économique, et d'analyser soigneusement les conséquences de ces mesures. Il faudrait élaborer des politiques mondiales équilibrées de protection de l'environnement conformes aux exigences du développement économique durable, sans entraver la libéralisation du commerce international.

32. Il est vain de prétendre que l'on possède les connaissances techniques suffisantes pour transformer le désert en un verger. La lutte contre la désertification et la sécheresse doit se poursuivre, car la victoire n'a pas encore été remportée. Dans la région du Golfe, par exemple, la rareté de l'eau et sa distribution équitable sont des domaines dans lesquels la coopération internationale pourrait exercer un effet important. L'Organisation des Nations Unies devrait s'employer à ce que toutes les parties concernées par cette question bénéficient de l'expérience et des connaissances techniques nécessaires.

33. M. PURSOO (Grenade), parlant au nom des 12 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Organisation des Nations Unies et du Suriname, dit que ces pays souscrivent à la déclaration du Président du Groupe des 77 et au rapport du Secrétaire général sur une stratégie de développement pour les pays insulaires en développement (A/49/227 et Add.1 et Add.2).

34. Les pays insulaires en développement, outre les problèmes communs aux pays en développement, doivent faire face à des difficultés spécifiques qui entravent leur capacité de parvenir à un développement économique durable. Dans nombre de pays insulaires, on en est venu à interpréter ces problèmes de développement comme des facteurs négatifs qui empêchent la viabilité économique. Les pays de la CARICOM ne sont pas simplement des pays insulaires en développement, mais sont surtout de petits pays vulnérables.

35. Bien que les problèmes des pays insulaires en développement soient bien connus, les indicateurs qui permettent d'évaluer leur bien-être économique tendent à masquer la réalité. Le produit national brut (PNB) par habitant, critère généralement utilisé pour évaluer le niveau de développement, ne reflète pas à lui seul de manière appropriée la vulnérabilité aux influences extérieures et les divers handicaps que doivent surmonter ces pays. C'est ce critère qui sert à déterminer si ces pays doivent recevoir une aide financière et technique, ce qui réduit encore plus leurs perspectives de développement. Dans son rapport, le Secrétaire général propose la mise au point d'un indicateur qui tienne davantage compte des caractéristiques particulières des économies de ces pays.

36. Dans le climat économique mondial des années 90, les pays insulaires en développement sont moins compétitifs, car leurs initiatives commerciales sont très vulnérables aux contraintes extérieures et sont entravées par des

réglementations commerciales qui les empêchent d'être concurrentiels sur les marchés des pays plus développés.

37. Les pays insulaires en développement sont restés en marge des grands blocs commerciaux. Bien que l'on n'ait pas encore évalué toutes les répercussions qu'entraînera l'application des dispositions de l'Acte final des négociations d'Uruguay sur les perspectives commerciales et le développement de ces pays, tout semble indiquer qu'elle accentuera leur marginalisation et leur dépendance. On parle de la "lassitude de l'aide" pour inciter les pays insulaires en développement de la CARICOM à prendre conscience du fait qu'une dépendance excessive à l'égard de l'aide peut finir par nuire à long terme à la santé de leurs économies.

38. En conséquence, ces pays ont défini leurs objectifs de développement économique en vue de parvenir à l'indépendance économique et à une véritable viabilité dans un contexte d'interdépendance mondiale. Par ailleurs, ils s'inquiètent de l'intérêt de la communauté internationale pour les modèles préconçus de développement. C'est comme si l'on envisageait de créer une autoroute du développement pour les riches, les puissants, les pauvres et les défavorisés en faisant abstraction de leurs capacités respectives. Si le programme mondial de développement ne tient pas compte de la vulnérabilité et des besoins spécifiques des pays insulaires en développement, la survie même de ces pays sera menacée.

39. Les États membres de la CARICOM remercient à nouveau l'Organisation des Nations Unies d'avoir convoqué pour la première fois une Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade du 25 avril au 6 mai 1994. Ils se félicitent également des résultats de la Conférence. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant la Conférence, M. Gerard R. Latortue, chef de la délégation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), a souligné qu'il fallait analyser le concept de viabilité à la lumière des progrès rapides de la technologie et a dit que tout pays dont l'industrie ne s'adapterait pas à ces changements serait de fait en régression. S'agissant du développement économique des pays insulaires en développement, l'un des problèmes les plus pressants des années 90 est le manque de technologie et l'insuffisance des activités de recherche-développement qui les empêchent d'être compétitifs dans le contexte économique international actuel, surtout en ce qui concerne les produits manufacturés et l'agriculture. Il est indispensable que ces pays puissent utiliser des méthodes novatrices pour développer leurs économies, que la communauté internationale accorde une attention particulière à leurs difficultés et à leurs handicaps et qu'elle soutienne leurs efforts pour parvenir à l'indépendance économique.

40. La coopération et l'intégration régionales offrent aux pays insulaires en développement la possibilité d'atténuer les effets de leurs limitations et des difficultés entraînées par leur dimension géographique et leur éloignement.

41. Un facteur nouveau est récemment apparu dans certaines zones métropolitaines du monde : la croissance des communautés d'immigrants issues de la population des pays insulaires. Ces nouvelles communautés constituent des marchés potentiels pour les produits des pays insulaires, étant donné que leurs

goûts et leurs identités culturelles sont bien connus et sont restés les mêmes depuis longtemps. Malheureusement, il existe encore des barrières qui entravent l'accès à ces marchés et des dispositions qui imposent de longues démarches ou des investissements importants pour que les produits parviennent à ces communautés. La majorité des produits de base des pays tropicaux destinés à l'exportation sont périssables. Le manque de transports appropriés, l'existence d'une réglementation tarifaire fastidieuse et les difficultés rencontrées pour remplir les autres formalités commerciales découragent les producteurs insulaires et sapent leur esprit d'entreprise.

42. Dans un monde caractérisé par de forts déséquilibres et par une grande instabilité, on devrait accorder une aide particulière aux pays défavorisés, ne serait-ce que pour atteindre des objectifs concrets. Il est grand temps d'adopter des mesures énergiques pour corriger ces déséquilibres.

43. M. PÍRIZ-BALLÓN (Uruguay), parlant également au nom de l'Argentine, se réfère au point 88 d) et dit que la culture est aussi importante que la politique et l'économie en ce sens qu'elle constitue un élément fondamental pour le développement, la compréhension et l'enrichissement des relations humaines, et la clef de voûte de l'identité nationale.

44. Devant les profondes transformations que connaît le monde entier et l'importance croissante que revêt aujourd'hui la culture, tous les pays et toutes les régions doivent être prêts à relever le défi que représentent les nouvelles technologies, la révolution informatique, les nouveaux moyens de communication et les nouvelles théories en la matière, afin de tirer parti de l'héritage culturel et des traditions pour concourir au progrès et au bien-être des peuples. En conséquence, l'Argentine et l'Uruguay appuient sans réserve l'idée d'examiner la question de la culture dans son acception la plus large. La communauté internationale doit établir une éthique du développement visant à atteindre la prospérité matérielle et à répondre aux besoins de l'être humain, notamment en ce qui concerne le plein exercice de ses droits, de ses libertés et de son identité culturelle. Au seuil du XXI^e siècle, la culture doit se traduire par le souci de combler l'écart existant entre sociétés riches et sociétés pauvres dans le domaine de la science et de la technologie, de lutter contre toutes les formes de discrimination et contre la violence à l'égard des mineurs, et d'assurer l'éducation universelle, l'égalité des chances, l'émancipation de la femme et l'élimination de la guerre.

45. La communauté internationale doit inclure ces questions dans les programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organismes internationaux qui s'occupent du développement culturel.

46. L'UNESCO a joué un rôle important dans ce domaine, en particulier dans le cadre de la Décennie mondiale pour le développement culturel. Toutefois, il est à craindre que les multiples activités entreprises pour promouvoir la Décennie fassent obstacle à une analyse détaillée et précise des questions relatives au développement.

47. M. MIHALIK (Slovaquie), se référant à la question de l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale, signale que l'économie de son pays a manifesté des signes de reprise en 1994.

48. Pour que cette reprise soit durable, elle doit être facilitée par une conjoncture internationale favorable qui dépend elle-même de plusieurs facteurs tels que l'accès aux marchés étrangers (surtout ceux de l'Union européenne), qui est entravé par le protectionnisme (malgré les mesures de libéralisation obtenues en vertu de plusieurs accords récents avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange); l'élargissement de la coopération et du commerce entre les pays en transition et l'impulsion donnée à la création d'organismes commerciaux en vue de faciliter les échanges au sein de groupes liés par une coopération économique plus étroite; un degré élevé d'efficacité commerciale et le développement du commerce et de la coopération avec les pays en développement.

49. Par ailleurs, il convient d'évoquer les problèmes économiques nationaux, tels que le taux de chômage élevé, le lourd endettement des entreprises publiques, la nécessité de moderniser le secteur bancaire commercial, les pressions exercées sur le budget, le caractère déséquilibré de certaines dépenses sociales et d'autres problèmes.

50. Le principal problème d'ajustement que doit résoudre la Slovaquie consiste à établir une étroite corrélation entre les politiques macro-économiques et structurelles, d'une part, et la création d'institutions, d'autre part. Ses objectifs essentiels visent à parvenir à une croissance durable non inflationniste, à réduire le chômage et à élever le niveau de vie. La Slovaquie donne la priorité au processus de privatisation et espère que la part du secteur privé dans le produit intérieur brut passera de 46 % en 1994 à 64 % en 1995.

51. L'appui des donateurs multilatéraux et bilatéraux sera le bienvenu. Une aide adéquate est nécessaire pour créer un climat économique favorable dans le pays afin de faciliter son intégration à l'économie mondiale. Cette aide devrait surtout se manifester par des investissements étrangers directs. Or, ni l'aide ni les investissements étrangers n'ont atteint les niveaux prévus. Le montant des investissements nécessaires à la restructuration de l'industrie slovaque, estimé à partir des projets des entreprises, s'élèvera à quelque 500 milliards de couronnes pour la période 1993-2000. Soixante à soixante-quinze pour cent de cette somme devraient être financés par l'épargne extérieure.

52. Le commerce extérieur constitue un autre facteur d'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie européenne et à l'économie mondiale. Les exportations de la Slovaquie ont pâti de l'effondrement des marchés du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), de la récession en Europe occidentale et des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la République fédérative de Yougoslavie. Ces sanctions ont entraîné la perte d'environ 450 millions de dollars pour la Slovaquie, qui est traditionnellement l'un des pays qui participent au commerce fluvial sur le Danube. C'est pourquoi la signature d'accords d'échange et de coopération dans ce domaine lui permettrait d'améliorer sa situation générale et d'accroître sa capacité d'exportation de produits compétitifs.

53. La Slovaquie accueille avec satisfaction la conclusion des négociations d'Uruguay et espère qu'elles donneront un nouvel élan à la mise en place d'un système multilatéral commercial régi par des règles et des lois et qu'elles accroîtront la transparence et la prévisibilité des marchés. La Slovaquie se félicite de l'aide spéciale accordée par le système des Nations Unies aux pays en transition, y compris celle de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

54. Mme DARMANIN (Malte) fait observer que le but essentiel de toute coopération internationale visant à résoudre les problèmes de caractère économique, social, culturel ou humanitaire est d'assurer une existence digne à l'être humain. La délégation maltaise accorde donc une importance capitale à l'atténuation et à l'élimination de la pauvreté. Même si, en 50 ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies a déployé des efforts considérables dans ce sens, la pauvreté continue d'être l'une des principales préoccupations de la communauté internationale, car elle touche le cinquième de la population mondiale.

55. Si certains pays d'Asie du Sud-Est ont enregistré des progrès économiques considérables, si l'on note des signes de relance dans le monde développé, et si les économies en transition s'acheminent vers un ajustement économique et politique, de nombreux pays en développement continuent d'affronter des crises économiques sans aucun espoir d'aide ou d'amélioration.

56. Par delà les innombrables débats, plans et propositions relatifs au développement, le moment est venu d'utiliser les connaissances ainsi obtenues pour apporter des solutions concrètes à des problèmes concrets. S'il est difficile de fixer un point de départ, surtout en ce qui concerne le développement économique, il ne fait aucun doute que l'élément de base le plus important est l'être humain. En conséquence, la croissance économique et le développement dépendent presque entièrement de la capacité d'une nation à accroître sa dimension humaine et à en faire le moteur de sa croissance. Par ailleurs, l'absence de développement dans certains secteurs oblige la communauté internationale à faire de la création de capacités sa tâche essentielle.

57. À l'échelon international, il convient d'adopter une optique plus large en matière de sécurité alimentaire, d'atténuation et d'élimination de la pauvreté, de réduction du chômage, de création d'infrastructures et de transfert de technologie afin d'instaurer un nouvel environnement mondial propice au développement durable. L'heureuse conclusion du cycle d'Uruguay, après sept ans de négociation, ne peut qu'avoir des répercussions positives sur l'économie mondiale et parmi ses réalisations, il convient de signaler l'Accord sur l'agriculture et l'Accord sur les textiles et l'habillement. De même, la création de l'OMC marque un nouveau jalon dans l'établissement d'un système économique international plus dynamique, et la délégation maltaise attend avec intérêt l'entrée en vigueur de l'Acte final, l'année prochaine.

58. En l'an 2000, la moitié de la population mondiale vivra et travaillera dans des villes; l'autre moitié dépendra des villes dans une mesure croissante pour sa survie économique. Pourtant, les centres urbains connaissent de graves problèmes du fait de la surpopulation, de la dégradation de l'environnement, de la désorganisation sociale, du chômage et de l'insuffisance des logements, de l'infrastructure et des services. La prochaine Conférence des Nations Unies sur

les établissements humains (Habitat II) sera une excellente occasion d'examiner ces problèmes.

59. Les nations industrialisées pourraient apporter les connaissances techniques qui permettraient de parvenir au développement industriel durable, sans dommage pour l'environnement. La délégation maltaise loue l'efficacité avec laquelle la Commission du développement durable s'acquitte de ses tâches et, lors de la réunion sur le développement durable dans la région méditerranéenne, qui s'est tenue récemment à Tunis, elle a proposé d'intégrer le principe du développement durable dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Malte estime également que le débat en cours sur "Un programme de développement" et le prochain Sommet mondial sur le développement social comptent parmi les initiatives visant à résoudre d'importants problèmes socio-économiques.

60. L'espoir de voir s'intensifier la lutte contre la pauvreté dont s'était accompagnée la fin de la guerre froide a été déçu. L'amélioration des politiques gouvernementales et de la coopération régionale et internationale, associée à une volonté politique, pourrait conduire à l'élimination définitive de la misère, à la promotion du développement durable et enfin à la disparition de la grave menace que constitue l'absence de développement pour la paix et la stabilité.

61. M. YOTOV (Bulgarie) déclare que son pays estime également que la conclusion heureuse des négociations d'Uruguay est une condition préalable pour la création d'un environnement économique plus favorable à l'expansion du système du commerce mondial et à l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale. La Bulgarie accorde une importance particulière au fait de devenir l'un des premiers membres de l'OMC après avoir conclu à temps les négociations nécessaires pour adhérer au GATT.

62. Comme l'indique l'étude intitulée La situation économique et sociale dans la monde, 1994, même si l'on note quelques signes positifs sur le plan de l'activité économique des pays industrialisés et de divers pays en développement, la situation dans presque toutes les économies en transition, y compris celle de la Bulgarie, demeure précaire. La Bulgarie s'emploie à poursuivre les réformes nécessaires à la transition vers une économie de marché, en visant sa pleine intégration dans l'économie mondiale et, en particulier, dans les structures économiques européennes. Elle considère que l'amélioration de l'accès au marché est beaucoup plus importante que toute autre forme d'aide pour étayer ces réformes. C'est pourquoi elle partage l'opinion selon laquelle une plus grande libéralisation des tarifs douaniers, en application des dispositions du GATT, donnera un nouvel élan à l'expansion du commerce international et créera un environnement international favorable à la croissance économique et au développement.

63. Conscient de l'importance que présente l'instauration d'un régime juridique et institutionnel adapté au plan national pour le bon fonctionnement d'une économie de marché, le Gouvernement bulgare a procédé à une libéralisation radicale du commerce et de l'économie, et a libéralisé davantage les régimes bancaires et financiers; il a adopté une politique de change saine, a conclu des accords commerciaux avec les pays membres de l'Union européenne, l'AELE et le

Groupe des 24 et a mené à bien les négociations relatives au rééchelonnement de la dette extérieure avec les Clubs de Londres et de Paris. Par ailleurs, en 1994, un programme ambitieux a été adopté afin de poursuivre la stabilisation macro-économique. Même s'il reste encore de gros efforts à fournir avant d'achever la restructuration économique, la Bulgarie est fermement décidée à accélérer le processus de réforme.

64. La Bulgarie accueille avec satisfaction l'analyse que la CNUCED a effectuée lors de la quarantième session du Conseil du commerce et du développement quant aux effets du cycle d'Uruguay sur le système commercial international, et, dans ce contexte, son examen des perspectives et des problèmes des pays en développement et des économies en transition en vue d'accroître leur participation au commerce international des biens et des services pour la décennie 1990. Les programmes de la CNUCED sont utiles et pragmatiques, en particulier le Programme concernant l'efficacité commerciale, qui devrait se poursuivre après le symposium sur le commerce international de Columbus (Ohio).

65. L'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale demeure l'une des tâches primordiales de la communauté internationale si l'on veut arriver à un développement économique mondial stable, car celui-ci sera sérieusement compromis si les réformes en cours dans ces pays ne donnent pas de résultats concrets dans un délai raisonnable.

66. Le rapport du Secrétaire général (A/49/330) renferme des conclusions pertinentes, et la Bulgarie s'associe à l'observation selon laquelle les efforts accomplis par la communauté internationale pour aider les économies en transition aux niveaux bilatéral, régional et international n'ont pas encore donné les résultats escomptés.

67. En raison de son ampleur et de sa complexité, le processus de réforme des économies en transition exige un appui considérable de la part de la communauté internationale. Les Nations Unies et leurs organismes spécialisés doivent continuer à renforcer les activités destinées à soutenir ce processus. Il convient de tirer un meilleur parti des possibilités qu'offre le système des Nations Unies aux plans régional et international. Il faudrait intensifier la coopération et la coordination entre les Nations Unies et les institutions financières internationales. Il y a lieu également d'améliorer la coordination interinstitutionnelle et intersectorielle au sein du système des Nations Unies afin d'apporter une réponse plus valable aux besoins de ces pays.

68. M. GAMZOU (Israël) juge particulièrement inquiétant le fait, signalé dans le rapport du Secrétaire général sur l'alimentation et le développement de l'agriculture (A/49/438), qu'il sera manifestement impossible d'augmenter la production agricole de façon écologiquement durable si les pratiques et les tendances actuelles persistent dans ce domaine. Pour nourrir une population mondiale en expansion continue, il faudra d'énormes efforts de coopération en vue de diversifier l'agriculture et d'employer des techniques agricoles susceptibles de régénérer l'environnement.

69. Il est urgent de trouver les moyens nécessaires pour résoudre les graves problèmes de la pauvreté, de la faim, de la désertification et de la dégradation

de l'environnement et d'intensifier les efforts collectifs pour adopter des mesures concertées et efficaces.

70. L'État d'Israël pense que son expérience peut être utile au reste du monde. En l'espace d'une seule génération, il a réussi à augmenter sa production agricole pour atteindre un taux de croissance sans précédent de 10 % par an. Cela montre que même les régions peu favorisées par la nature peuvent se développer grâce à une agriculture complexe, de façon durable et sans nuire à l'environnement. Non seulement Israël a obtenu de nouvelles variétés de fruits et de légumes ou des semences de haute qualité génétique, mais il a atteint le plus haut niveau mondial de gestion des ressources en eau pour transformer les terres arides et les déserts en terres fertiles.

71. L'agriculture est l'un des principaux secteurs dans lesquels les agriculteurs et les scientifiques israéliens peuvent coopérer avec leurs voisins arabes et Israël est disposé à participer activement à un effort conjoint pour développer l'agriculture de la région et optimiser l'approvisionnement en produits alimentaires d'origine nationale. Pour cela, Israël met ses connaissances agricoles à la disposition de ses voisins et des autres pays en matière d'irrigation, de semences de haute qualité, d'insémination artificielle, de machines et de vulgarisation agricoles; en outre, il est disposé à coopérer au développement du commerce agricole de la région.

72. Les agriculteurs israéliens et égyptiens ont déjà créé un modèle de coopération dans le secteur agricole, et la coopération agricole est l'un des piliers du traité de paix entre Israël et la Jordanie, ainsi que des accords entre Israël et les Palestiniens.

73. Israël, qui souhaite également coopérer avec des pays appartenant à d'autres régions du monde, est disposé à participer activement aux projets gérés par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes internationaux.

74. M. RADHY (Bahreïn) fait observer que les changements intervenus dans le monde ont eu des effets importants sur le plan politique et économique et qu'ils ont suscité une réforme des Nations Unies pour satisfaire l'attente des pays dans les domaines économique, social et de la sécurité. Nombre d'observateurs estiment que la situation économique actuelle est encourageante et que de grands espoirs sont permis en matière de développement économique et social, si la communauté internationale adhère aux principes et aux engagements relatifs au développement contenus notamment dans la Déclaration sur la coopération économique internationale et dans le programme Action 21 et applique la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

75. La signature de l'Acte final du cycle d'Uruguay, à Marrakech, marque le début d'une nouvelle ère. Il faut espérer que le système commercial international se renforcera sur la base de la transparence, de l'équité et de la non-discrimination. Le Gouvernement du Bahreïn est préoccupé par la tendance à invoquer des prétextes écologiques pour imposer certaines formes de protectionnisme, et il lance un appel à la communauté internationale pour

qu'elle renonce aux mesures protectionnistes qui empêchent l'accès des exportations des pays en développement au marché international. Conformément à l'esprit de coopération internationale, les pays développés doivent aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie internationale.

76. Le Bahreïn se fait l'écho de la demande du Secrétaire général en faveur d'une coopération accrue dans le secteur du commerce multilatéral, ainsi que de son appel pour que s'instaure une meilleure coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le GATT. De même, il se félicite des récentes activités de la CNUCED visant à coordonner les efforts de l'ONU pour mieux aborder les questions relatives au développement et au commerce, au financement, aux investissements, aux services et à la technologie des pays en développement. En outre, la coopération entre la CNUCED et l'OMC devrait donner des résultats positifs.

77. L'élimination de la pauvreté constitue un autre défi pour la communauté internationale. S'il est vrai que cette lutte incombe à chacun des États Membres, car ce sont eux qui doivent établir et appliquer des politiques nationales pour répondre aux besoins fondamentaux de leur peuple, la communauté internationale en est également responsable. Elle doit redoubler d'efforts, en tirant profit de l'expérience acquise, pour créer un environnement économique sûr et stable. Le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Copenhague en 1995, sera une occasion historique, pour les plus hautes autorités politiques du monde, de formuler une stratégie visant à éliminer définitivement la pauvreté et, pour l'Organisation des Nations Unies, de présenter des études permettant de déterminer les causes économiques et sociales de la pauvreté et, par là, d'élaborer des programmes en vue de son élimination.

78. M. CISSÉ (Sénégal) fait observer que la croissance urbaine est devenue un phénomène mondial qui a des conséquences dans tous les secteurs : économique, social, écologique et sécuritaire, et pour tous les pays. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) devra tenter d'apporter des solutions concrètes aux problèmes des villes en matière d'éducation, de santé, d'adduction d'eau potable, d'énergie et de transports, aux questions d'assainissement et d'infrastructure et aux problèmes de drainage des déchets et d'hygiène. Il faudra également lutter contre la montée de la pauvreté, le chômage, la désintégration sociale, les tensions ethniques et la violence, la délinquance, la drogue, les sans-abri, l'exode rural et l'urbanisation, sans oublier les groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les handicapés et tous les marginaux.

79. Les objectifs d'Habitat II devront aussi intégrer les décisions et les recommandations des grandes conférences historiques des Nations Unies organisées au cours des années 90.

80. En ce qui concerne le financement, il est indispensable que les pays donateurs, les institutions spécialisées et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) apportent leur soutien aux fonds d'affectation spéciale afin de permettre au secrétariat d'Habitat II d'aider à la préparation de la Conférence dans les pays en développement.

81. Le Sénégal se prononce pour la tenue d'une troisième session du Comité préparatoire à New York au début de 1996, en vue de bénéficier d'un soutien politique aussi large que possible de la part des États Membres.

La séance est levée à 17 h 25.